# RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

# De la Commission chargée de l'étude du préavis n° 38 du 10 octobre 2005

#### concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 404'000. – pour l'achat d'un véhicule de secours routiers et le remplacement du matériel de désincarcération du SIS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre Commission s'est réunie le mardi 25 octobre 2005 à 18h15 à l'Hôtel de Ville. La commission était composée de Madame Marianne Savary et de Messieurs Guy Angeloz, Jean-Marc Cousin, Bouzid Derradji, Nunzio Indulsi, Walter Müller et du soussigné désigné et confirmé comme rapporteur.

Etaient également présents Messieurs Jean-Daniel Carrard, Municipal et Jean-Michel Benay, Commandant du SIS que nous profitons de remercier pour leur disponibilité et les explications et les renseignements fournis.

# Situation actuelle

Comme relevé dans le préavis, le véhicule actuellement en service est un camion lourd équipé du matériel de désincarcération et d'un tank à poudre de 750 kg. Le matériel de désincarcération se compose de pompes hydrauliques entraînées par la prise de force du véhicule et de 10 ou 30 m de tuyaux hydrauliques haute pression, reliés aux outils de désincarcération. Cet équipement lourd et peu maniable à cause des tuyaux hydrauliques doit être manipulé par deux sauveteurs par outil. D'autre part, l'équipement actuel ne permet pas d'atteindre le couple nécessaire pour déformer les structures des véhicules modernes. En plus, les cisailles sont très émoussées.

#### Choix du matériel

#### Véhicule

Le modèle Mercedes-Benz Sprinter 4x4, avec boîte de vitesse automatique est le seul véhicule qui répondait aux critères de sélection.

# Aménagement du véhicule

La société Vogt SA a été retenue en raison de son offre la plus avantageuse.

# Matériel de désincarcération

Le matériel de désincarcération se compose d'agrégats autonomes comprenant un moteur, une pompe hydraulique et un écarteur ou une pince.

Lors des essais pratiques, le matériel de la société Holmatro a été jugé supérieur à celui de son concurrent Lukas. Ce jugement et choix a également été confirmé par le test comparatif, très poussé, du matériel de ces deux fournisseurs effectué par les SIS de la Ville de Genève et dont le résultat a été aimablement mis à disposition.

Le matériel de désincarcération qui va être retiré du véhicule actuel sera mis à la ferraille car il n'est plus réutilisable.

#### **Financement OFROU**

L'Office Fédéral des Routes Nationales (OFROU) verse annuellement une certaine somme au canton. L'ECA gère cet argent dont une part est distribuée aux Centres de renfort agréés qui interviennent sur les autoroutes. Actuellement, l' ECA verse une subvention annuelle de fr. 64'000.- à la commune d'Yverdon-les-Bains. Ce fond qui est uniquement destiné pour l'achat et le renouvellement du matériel du CR se monte à fr. 493'783.-

#### Conclusions

La Commission est unanime à reconnaître la nécessité de remplacer le véhicule lourd actuel par un véhicule plus léger et mieux adapté pour les interventions de secours routiers ainsi que l'acquisition d'un matériel de désincarcération approprié à la technologie des véhicules récents.

Après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 38 du 10 octobre 2005 tel que présenté.

Le rapporteur

Yverdon-les-Bains le 21 novembre 2005

**Daniel Hofmann**